Nations Unies ESCAP/CED(8)/6

Conseil économique et social

Distr. générale
1er novembre 2024

Français
Original : anglais

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique
Comité de l'environnement et du développement

Huitième session
Bangkok, 16-18 octobre 2024

Rapport du Comité de l'environnement et du développement sur les travaux de sa huitième session

I. Questions portées à l'attention de la Commission

1. Les décisions ci-après, adoptées par le Comité de l'environnement et du développement, sont portées à l'attention de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique :

Décision 1

Le Comité de l'environnement et du développement prend note de la nécessité de territorialiser les objectifs de développement durable afin de renforcer le développement urbain durable, notamment en promouvant la planification urbaine intégrée, en renforçant les politiques et la gouvernance, en augmentant le financement et en renforçant les capacités aux niveaux national et local, compte devant être tenu de la différence de contexte, de capacités et de niveau de développement de chaque pays et en conformité avec les priorités et les politiques nationales, afin d'intensifier la portée des mesures visant à s'attaquer aux nombreux défis en matière d'environnement auxquels la région est confrontée, et encourage les États membres à faire davantage d'efforts de coopération nationale et régionale pour soutenir la déclinaison des objectifs de développement durable au niveau local.

Décision 2

Le Comité de l'environnement et du développement demande au secrétariat, selon qu'il conviendra dans le cadre de son mandat, de continuer à promouvoir la coopération à tous les niveaux pour permettre un développement urbain tenant compte des considérations climatiques, en fonction des priorités et du contexte de chaque pays. Le Comité demande aussi au Groupe d'experts techniques sur l'environnement et le développement, selon qu'il conviendra et en fonction des ressources disponibles, de réfléchir à des solutions qui permettraient de mieux intégrer les aspects liés à l'urbanisme dans les stratégies nationales en matière de climat et de soumettre ses conclusions à ce sujet au Comité à sa neuvième session pour qu'il puisse les examiner plus avant et y donner suite s'il y a lieu.

Merci de recycler

Décision 3

Le Comité de l'environnement et du développement note les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Déclaration ministérielle sur la protection de notre planète par la coopération et la solidarité régionales en Asie et dans le Pacifique et engage les États membres à renforcer leurs mesures et plans nationaux, en adéquation avec les priorités et le contexte de chaque pays, ainsi que la coopération régionale, en tenant compte des domaines thématiques mis en avant dans la Déclaration ministérielle. Le Comité invite les membres et les membres associés à soumettre des propositions au secrétariat, notamment sur les partenariats, visant à accélérer les progrès.

Décision 4

Le Comité de l'environnement et du développement encourage les membres et les membres associés de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique à renforcer leurs stratégies climatiques et prie le secrétariat de continuer à soutenir les démarches des membres et des membres associés, à leur demande et dans le cadre des mandats existants et des ressources disponibles, visant à atténuer les changements climatiques et à s'y adapter, tout en évitant les chevauchements d'activité.

Décision 5

Le Comité de l'environnement et du développement prend acte du rôle clef du Forum Asie-Pacifique de l'urbanisation dans la facilitation de la coopération en matière de développement urbain durable dans la région avec la participation de diverses parties prenantes et invite les membres et les membres associés de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique à envisager de proposer d'accueillir le neuvième Forum Asie-Pacifique de l'urbanisation, prévu en 2027.

Décision 6

Le Comité de l'environnement et du développement se félicite du débat initial du Groupe d'experts techniques sur l'environnement et le développement et invite les membres et les membres associés de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique qui ne l'ont pas encore fait à désigner des experts qui rejoindront le Groupe d'experts techniques conformément au mandat adopté à la septième session du Comité. Le Comité prie également le secrétariat de préciser le thème et les sujets des discussions au moins 42 jours avant les réunions du Groupe d'experts afin de permettre aux membres et aux membres associés de décider à l'avance de la participation des experts appropriés.

Décision 7

Le Comité de l'environnement et du développement prend note du lancement de la Plateforme Asie-Pacifique de territorialisation des objectifs de développement durable, élaborée par le secrétariat en vue de favoriser la mise en commun des meilleures pratiques et le partage des connaissances sur la territorialisation, les examens locaux volontaires et l'action climatique locale, et invite toutes les parties intéressées à l'utiliser.

II. Organisation

A. Ouverture, durée et organisation de la session

2. Le Comité a tenu sa huitième session à Bangkok du 16 au 18 octobre 2024. La session a été ouverte par le Président du débat des hauts responsables tenu lors de la septième session du Comité et par la Secrétaire exécutive. La Secrétaire générale de Cités et Gouvernements Locaux Unis Asie-Pacifique et des représentant(e)s de Asia-Pacific Youth Development Forum ont fait des déclarations.

B. Participation

3. Les États membres ci-après étaient représentés : Arménie, Australie, Bangladesh, Bhoutan, Cambodge, Chine, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Fidji, France, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Japon, Kazakhstan, Malaisie, Maldives, Mongolie, Pakistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Philippines, République de Corée, République démocratique populaire lao, République populaire démocratique de Corée, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sri Lanka, Tadjikistan, Thaïlande, Tonga et Türkiye.

4. Les représentantes et représentants des Observateurs permanents ci-après ont participé à la session : Allemagne, Chili et Finlande. Les représentantes et représentants du Saint-Siège, observateur auprès de l'Organisation des Nations Unies, y ont également participé.

5. Les organismes, institutions spécialisées et fonds des Nations Unies ci-après étaient également représentés : Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation internationale pour les migrations, Programme des Nations Unies pour le développement, Programme des Nations Unies pour l'environnement, Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) et Union internationale des télécommunications.

6. Les organisations intergouvernementales ci-après étaient également représentées : Centre for Indonesia-Malaysia-Thailand Growth Triangle Subregional Cooperation, Organisation asiatique de la productivité, Société asiatique de réassurance et Union internationale pour la conservation de la nature.

7. Les organisations non gouvernementales, organisations de la société civile et autres organismes ci-après étaient également représentés : Agence allemande de coopération internationale, Asia Indigenous Peoples Pact, Centre asiatique de planification préalable aux catastrophes, Centre régional pour l'environnement en Asie centrale, Cités et Gouvernements Locaux Unis Asie-Pacifique, Family Health International, Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, Forum de l'eau Asie-Pacifique, ICLEI – Les Gouvernements locaux pour le développement durable, Institut de Stockholm pour l'environnement, Institut des stratégies environnementales mondiales, Réseau mondial des jeunes pour la biodiversité, Université de Mahidol et Voluntary Service Overseas.

8. Conformément à l'article 12 du Règlement intérieur de la Commission, le Bureau a examiné les accréditations des représentant(e)s des États membres et en a rendu compte au Comité. Les pouvoirs des représentant(e)s de 30 États membres ont été jugés en bonne et due forme. Prenant acte du Rapport de la

Commission de vérification des pouvoirs présenté à l'Assemblée générale à sa soixante-dix-huitième session[1], et conformément à la résolution 396 (V) de l'Assemblée en date du 14 décembre 1950, le Bureau a décidé de reporter toute décision relative à l'accréditation des représentant(e)s du Myanmar pour la huitième session du Comité jusqu'à ce que l'Assemblée générale se prononce sur la représentation du Myanmar.

9. Le Comité a pris note du rapport oral du Bureau sur les accréditations.

C. Élection du Bureau

10. Le Comité a élu le Bureau suivant :

Présidente : Mme Norliza Hashim (Malaisie)

Vice-Présidents : M. Amenatave Yauvoli (Fidji)
M. Hyungsup Lee (République de Corée)

D. Ordre du jour

11. Le Comité a adopté l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la session :
   a) Allocutions d'ouverture ;
   b) Élection du Bureau ;
   c) Adoption de l'ordre du jour.
2. Le développement urbain durable pour faire face aux crises régionales en matière d'environnement et de développement.
3. Examen du programme de travail du secrétariat visant à relever les défis qui se posent dans le domaine de l'environnement et du développement.
4. Renforcement de la coopération régionale pour relever les défis liés à l'environnement et au développement : modalités et nouveaux domaines de coopération.
5. Questions diverses.
6. Adoption du rapport du Comité de l'environnement et du développement sur les travaux de sa huitième session.

E. Manifestations parallèles

12. Les séminaires, manifestations parallèles et sessions spéciales ci-après se sont tenus dans le cadre de la huitième session du Comité :

a) 16 octobre 2024, manifestation parallèle sur le lancement de la Plateforme Asie-Pacifique de territorialisation des objectifs de développement durable et son rôle dans l'articulation des objectifs mondiaux et des mesures locales, organisée par le secrétariat, les Gouvernements du Bangladesh et de la Malaisie, le Programme des Nations Unies pour le développement, ONU-Habitat, ICLEI – Les Gouvernements locaux pour le développement durable et Cités et Gouvernements Locaux Unis Asie-Pacifique ;

[1] A/78/605.

b) 17 octobre 2024, manifestation parallèle sur la collaboration régionale en faveur des villes intelligentes, organisée par le secrétariat et les Gouvernements du Cambodge, de la République démocratique populaire lao et de la Thaïlande ;

c) 17 octobre 2024, manifestation parallèle sur la qualité de l'air et les interventions connexes en Asie et dans le Pacifique, organisée par le secrétariat et le Centre asiatique de planification préalable aux catastrophes ;

d) 18 octobre 2024, manifestation parallèle sur les nouveaux paradigmes de l'efficacité énergétique, du transport et de la planification des infrastructures urbaines pour les villes à faible émission de carbone, organisée par le secrétariat, les Gouvernements de l'Allemagne et de l'Inde et Cités et Gouvernements Locaux Unis Asie-Pacifique ;

e) 18 octobre 2024, manifestation parallèle sur l'amélioration des capacités d'adaptation grâce à la coopération dans le domaine de l'eau, organisée par le secrétariat, les Gouvernements du Bangladesh et du Tadjikistan et le Forum de l'eau Asie-Pacifique.

III. Compte rendu des travaux

13. Les débats tenus pendant la session ont été résumés dans un compte rendu des travaux (voir annexe II).

Annexe I

Liste des documents

Cote du document	*Titre du document*	*Point de l'ordre du jour*
Distribution générale		
ESCAP/CED(8)/1	Ordre du jour provisoire	1 c)
ESCAP/CED(8)/1/Add.1	Ordre du jour provisoire annoté	1 c)
ESCAP/CED(8)/2	Les villes en première ligne face aux défis régionaux en matière d'environnement et de développement	2
ESCAP/CED(8)/3	Créer les conditions propices à un développement urbain tenant compte du climat	2
ESCAP/CED(8)/4	Examen du programme de travail du secrétariat visant à relever les défis qui se posent dans le domaine de l'environnement et du développement	3
ESCAP/CED(8)/5	Renforcement de la coopération régionale pour relever les défis liés à l'environnement et au développement : modalités et nouveaux domaines de coopération	4
ESCAP/CED(8)/6	Rapport du Comité de l'environnement et du développement sur les travaux de sa huitième session	
Distribution limitée		
ESCAP/CED(8)/L.1	Projet de rapport	6

Note : les informations destinées aux participant(e)s, la liste des participant(e)s et le programme provisoire sont disponibles à l'adresse suivante : www.unescap.org/events/2024/ced8.

Annexe II

Compte rendu des travaux de la huitième session du Comité de l'environnement et du développement

I. Introduction

1. Le compte rendu des travaux présente une synthèse des échanges et des débats tenus lors de la huitième session du Comité de l'environnement et du développement.

II. Résumé des débats

A. Le développement urbain durable pour faire face aux crises régionales en matière d'environnement et de développement (point 2 de l'ordre du jour)

2. Le Comité était saisi de deux notes du secrétariat : l'une intitulée « Les villes en première ligne face aux défis régionaux en matière d'environnement et de développement » (ESCAP/CED(8)/2) et l'autre intitulée « Créer les conditions propices à un développement urbain tenant compte du climat » (ESCAP/CED(8)/3).

3. Le secrétariat a présenté un exposé dans lequel il a fait état des enjeux environnementaux dans les zones urbaines.

4. Les débats du Comité se sont appuyés sur les résultats d'un débat d'experts sur la gestion des crises liées au développement et à l'environnement dans les villes visant à concrétiser le développement durable. Les intervenant(e)s ci-après ont participé au débat d'experts : la Secrétaire adjointe principale à la planification et au développement communautaires du Département du logement et du développement urbain des États-Unis d'Amérique, Mme Marion Mollegen McFadden ; le Directeur du Bureau des questions foncières et du développement du Ministère du logement et des affaires urbaines de l'Inde, M. Suvasish Das ; la Directrice adjointe de la Division de la gestion de l'environnement du Ministère de l'environnement du Japon, Mme Yumi Yasuda et le Chef du Bureau de Bangkok du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat). Les intervenant(e)s ont débattu de diverses stratégies visant à relever les défis liés à l'urbanisation, l'accent ayant été mis sur les questions de logement, d'utilisation des terres et de durabilité environnementale, ainsi que sur les politiques relatives à certains domaines, comme la planification dirigée par les collectivités, les investissements dans la résilience aux changements climatiques et le logement abordable, le tout devant être soutenu par des partenariats avec les administrations locales et la société civile. La question de l'amélioration de la qualité de l'air et de la réduction des émissions grâce à une collaboration intersectorielle et des approches fondées sur les données a également été abordée. On a préconisé un aménagement urbain intégré, une gouvernance et une collaboration à plusieurs niveaux, autant d'éléments susceptibles de promouvoir de véritables progrès dans le domaine de l'action climatique et de la durabilité urbaine.

5. Les échanges se sont également appuyés sur les résultats d'un débat d'experts sur la territorialisation au service du développement durable. Les intervenant(e)s ci-après ont participé au débat d'experts : le maire de Nakhon Si Thammarat en Thaïlande, M. Kanop Ketchart ; la Gestionnaire principale de programme de Mekong Australia Partnership – Water Energy Climate, Australie, Mme Rutmanee Ongsakul et la Directrice de programme de l'Institut

des stratégies environnementales mondiales, Mme Yatsuka Kataoka. Un message vidéo de la Directrice générale adjointe du Ministère des travaux publics et des transports de la République démocratique populaire lao, Mme Bannanseng Syphoxay, a été diffusé. Le débat d'experts a été animé par la Conseillère régionale en matière de gouvernance du Centre régional de Bangkok du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Mme Diana Torres.

6. Ce débat a été l'occasion pour les intervenant(e)s de mettre en avant l'importance de la collaboration au sein des communautés, des connaissances locales et des technologies novatrices pour faire face aux enjeux urbains dans des domaines tels que la climatorésilience et le développement durable. Une étude de cas a été présentée. Celle-ci portait sur l'utilisation d'une plateforme de ville intelligente et d'un dispositif d'alerte rapide en cas de catastrophe visant à atténuer les inondations, illustrant l'efficacité de l'intégration d'approches collaboratives à une technologie peu coûteuse et résiliente. Une autre initiative a été présentée, celle-ci mettant l'accent sur le rôle des solutions fondées sur la nature et sur la nécessité d'instaurer une coopération interdépartementale et des partenariats multipartites pour renforcer la résilience climatique dans les zones urbaines, en veillant à la concordance avec les politiques nationales. Les participant(e)s ont indiqué que les examens locaux volontaires étaient un outil précieux pour mobiliser les parties prenantes locales, faire des progrès vers la mise en œuvre des objectifs de développement durable et promouvoir les réseaux régionaux de manière à mettre en commun les meilleures pratiques. Le rôle de la planification urbaine intégrée et des infrastructures résilientes a également été souligné, l'accent ayant été mis sur l'utilité des plateformes de données afin de garantir la responsabilité effective et l'inclusivité.

7. Les représentant(e)s ont fait part des initiatives qui étaient menées au niveau local, insistant en particulier sur les difficultés rencontrées en ce qui concerne la collecte et l'analyse des données, l'utilisation des données pour réduire les risques et l'efficacité des applications locales axées sur les villes intelligentes pour fournir un accès aux services des municipalités.

8. Le secrétariat a présenté un état de la situation actuelle en ce qui concerne le développement urbain durable pour faire face aux crises régionales en matière d'environnement et de développement.

9. Le Comité s'est également appuyé sur les résultats d'un débat d'experts sur les possibilités de renforcer l'action climatique dans la région au moyen d'une initiative visant à ce que l'action climatique dans les zones urbaines soit en accord avec les stratégies climatiques nationales, notamment avec les contributions déterminées au niveau national. Les intervenant(e)s ci-après ont participé au débat d'experts : la Directrice du Ministère du logement et des affaires urbaines de l'Inde, Mme Shalini Pandey ; la Haute responsable du Développement sectoriel du Département de la politique et de la coordination du logement du Ministère du développement urbain, de la construction et du logement de la Mongolie, Mme Bayardulam Baasanjav ; le Gouverneur du district de la capitale nationale de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, M. Powes Parkop ; le Professeur de politique énergétique et climatique de l'Institut asiatique de technologie, M. Shobhakar Dhakal et la Directrice chargée du développement urbain de l'Institut pour le climat et les villes durables des Philippines, Mme Maria Golda P. Hilario.

10. Le débat d'experts portait sur la dimension urbaine des stratégies climatiques nationales, notamment les contributions déterminées au niveau national. Parmi les sujets abordés figuraient la réduction de l'intensité carbone

des centres urbains et l'adoption d'une approche à l'échelle de l'ensemble de l'administration afin d'intégrer l'action climatique dans les activités de tous les ministères et de toutes les administrations municipales. Des possibilités en ce sens ont été mises en avant, par exemple intégrer l'action climatique en milieu urbain aux secteurs du transport et de la construction et renforcer la résilience des secteurs de l'infrastructure et du logement.

11. Dans le cadre du débat d'experts et des interventions auxquelles il a donné lieu, on a soutenu l'idée d'une initiative visant à renforcer la réalisation des objectifs locaux en matière de climat dans les zones urbaines, notamment par le biais d'une démarche à l'échelle de l'ensemble de l'administration. Certain(e)s représentant(e)s ont souligné qu'il était nécessaire de décentraliser la gouvernance climatique en élaborant des plans d'action infranationaux et locaux qui donneraient des moyens d'action aux villes et permettraient d'atteindre les objectifs nationaux en matière de climat. La nécessité de renforcer les plateformes et les partenariats régionaux multipartites afin de tirer parti de solutions financières novatrices et de faciliter l'intégration horizontale et verticale en vue de territorialiser les contributions déterminées au niveau national au titre de l'Accord de Paris a également été soulignée.

12. Les représentantes et représentants des États membres ci-après ont fait des déclarations : Chine, États-Unis, Fédération de Russie, Fidji, Inde, Japon, Pakistan, République de Corée, Sri Lanka et Thaïlande.

13. Les représentantes et représentants des organismes, institutions spécialisées et fonds des Nations Unies ci-après ont fait des déclarations : ONU-Habitat et Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.

14. Les représentantes et représentants des organisations non gouvernementales, des organisations de la société civile et d'autres organismes ci-après ont également fait des déclarations : Asia Indigenous Peoples Pact, Cités et Gouvernements Locaux Unis Asie-Pacifique, Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et Institut de Stockholm pour l'environnement.

15. Les représentant(e)s ont débattu de l'intégration et de la gestion des données, estimant qu'il s'agissait d'un aspect important du développement urbain et des initiatives visant à lutter contre les changements climatiques. Plusieurs représentant(e)s ont indiqué qu'il importait de rassembler des données provenant de diverses sources, mentionné l'utilisation d'outils numériques et de smartphones pour la collecte de données et fait état des avantages qu'il y avait à exploiter des données et des outils pour anticiper l'effet que les changements climatiques pourraient avoir sur les communautés.

16. Plusieurs membres ont noté qu'il était urgent de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de promouvoir la résilience climatique dans les zones urbaines, reconnaissant la menace existentielle que les changements climatiques faisaient peser sur les petits États insulaires en développement en particulier. Les membres ont rendu compte des efforts déployés pour mettre en œuvre et actualiser les contributions déterminées au niveau national et donné des exemples de mesures appliquées avec succès dans le cadre des aspects liés à l'urbanisme de ces contributions.

17. Plusieurs représentant(e)s ont mentionné des stratégies d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets, ainsi que différentes approches susceptibles d'être appliquées à l'appui du développement urbain durable. Les représentant(e)s ont souligné qu'il

importait de renforcer la résilience climatique et de réduire les émissions. Ils (elles) ont fait état des mesures prises dans le cadre de stratégies nationales d'adaptation aux changements climatiques et de projets pilotes axés sur la création de villes résilientes à ces changements. Ils (elles) ont aussi mis en avant les engagements pris dans le sens d'un développement sobre en carbone et d'une amélioration de la qualité de l'air. En outre, on a insisté sur l'importance de privilégier une économie circulaire pour réduire les émissions et économiser les ressources dans les villes, de même que sur la pertinence des efforts visant à réduire à zéro les émissions nettes et à promouvoir la neutralité carbone dans les municipalités.

18. De nombreux membres ont souligné qu'il importait d'envisager des solutions fondées sur la nature et des mesures de protection de l'environnement et cité des exemples de participation du secteur privé à des initiatives de restauration des mangroves et de gestion des déchets plastiques. Certains membres ont décrit les mesures prises pour promouvoir le développement de villes durables et fait part d'initiatives d'aménagement urbain durable, mentionnant en particulier des projets de développement en lien avec les infrastructures vertes, la conception économe en énergie et les « villes-éponges ».

19. Les membres du Comité ont reconnu l'importance de la coopération régionale et du partage des connaissances et exprimé leur volonté de mettre en commun les données d'expérience et les meilleures pratiques entre les gouvernements de la région. Ils ont noté que les examens locaux volontaires et les plateformes nationales permettaient de rendre compte des progrès réalisés dans la mise en œuvre des objectifs de développement durable.

20. Les représentant(e)s ont également insisté sur les conséquences humanitaires des changements climatiques dans la région et fait valoir qu'il fallait mettre en œuvre des stratégies à faible intensité de carbone, réduire la pollution atmosphérique, préserver l'environnement dans les espaces urbains et collaborer avec les communautés autochtones. Un(e) représentant(e) a estimé qu'il importait d'œuvrer en faveur d'un développement inclusif afin de faire en sorte que les groupes marginalisés, tels que les travailleurs informels, ne soient pas laissés pour compte dans les efforts de développement urbain durable et suggéré l'adoption de solutions inclusives fondées sur la nature dans les zones urbaines. Un(e) autre représentant(e) a mentionné l'importance de la bioéconomie et de la restauration des sites.

B. Examen du programme de travail du secrétariat visant à relever les défis qui se posent dans le domaine de l'environnement et du développement (point 3 de l'ordre du jour)

21. Le Comité était saisi de la note du secrétariat présentant un examen de son programme de travail visant à relever les défis qui se posent dans le domaine de l'environnement et du développement (ESCAP/CED(8)/4).

22. Le secrétariat a présenté un examen de son programme de travail visant à relever les défis en matière d'environnement et de développement, tels que décrits dans la Déclaration ministérielle sur la protection de notre planète par la coopération et la solidarité régionales en Asie et dans le Pacifique.

23. Le Comité a entendu un exposé du Président du Groupe d'experts techniques sur l'environnement et le développement sur les activités du Groupe d'experts depuis sa première réunion en janvier 2024. Il a présenté le mandat et la composition du Groupe d'experts techniques et informé les participant(e)s qu'un(e) Vice-Président(e) allait être élu(e). Il a également donné des

précisions sur la participation des membres du Groupe d'experts techniques aux activités se rapportant aux domaines ci-après : stratégies de développement à faible émission, gestion de la qualité de l'air et approches intégrées d'adaptation et d'atténuation. Il a informé le Comité des initiatives que la présidence de la vingt-neuvième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques élaborait et invité les États membres à apporter leur soutien à ce processus. Il a invité les membres et les membres associés qui n'avaient pas encore désigné de membres pour participer au Groupe d'experts techniques à le faire.

24. Le Comité s'est appuyé sur les résultats d'un débat d'experts portant sur les travaux du secrétariat visant à relever les défis qui se posaient dans le domaine de l'environnement et du développement et à saisir les opportunités qui y étaient liées. Ont participé à la table ronde la Directrice régionale et représentante du Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) ; la Directrice générale d'Urbanice Malaysia, Mme Norliza Hashim ; le Directeur général adjoint du Bureau de la coopération internationale du Ministère de l'environnement de la République de Corée, M. Lee Hyungsup et la représentante de la Thaïlande auprès de la Commission intergouvernementale des droits de l'homme de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) et Présidente du groupe de travail de l'ASEAN sur les droits environnementaux, Mme Amara Pongsapich.

25. Les intervenant(e)s ont mis en avant le rôle crucial du secrétariat dans la Plateforme de collaboration régionale pour l'Asie et le Pacifique. Ils (elles) ont indiqué qu'il était nécessaire de changer le paradigme de l'approche du système des Nations Unies pour le développement en réponse aux problèmes environnementaux, ainsi que de renforcer la collaboration grâce à des programmes régionaux. Des partenariats dans plusieurs autres domaines de travail ont été mentionnés, notamment liés au développement urbain durable, au Programme d'action régional relatif à la pollution atmosphérique et à la conservation des océans. Les intervenant(e)s ont discuté de la participation des États membres à la coopération technique par l'intermédiaire de l'Initiative de Séoul pour une croissance verte, l'un des programmes de coopération technique volontaire de longue date soutenus par les membres et les membres associés en collaboration avec le secrétariat. Ils (elles) ont décrit à grands traits les partenariats qui soutiennent le développement urbain durable et le droit à un environnement propre, sain et durable dans les États membres de l'ASEAN.

26. Lors du débat d'experts et des interventions qui ont suivi, l'accent a été mis sur l'importance du rôle des administrations locales dans l'avenir de la durabilité, ainsi que sur l'importance qu'il y avait de soutenir le travail du secrétariat dans le renforcement des capacités du personnel des administrations locales et des dirigeants par l'intermédiaire de l'Académie des maires de l'Asie et du Pacifique et du projet Integrated Urban Climate Action for Low-Carbon and Resilient Cities (Urban-Act).

27. Les représentantes et représentants des États membres ci-après ont fait des déclarations : Bangladesh, Fédération de Russie, Inde, Japon et République de Corée.

28. Les représentant(e)s des organisations non gouvernementales, des organisations de la société civile et des autres organismes ci-après ont également fait des déclarations : Asia Indigenous Peoples Pact, Family Health International, Organe de coordination du programme relatif aux mers d'Asie orientale, Réseau mondial des jeunes pour la biodiversité et Youth Empowerment in Climate Action Platform.

29. Le Comité a pris note des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Déclaration ministérielle. Un(e) membre a fait remarquer qu'il était important d'obtenir des résultats concrets sur le plan environnemental au niveau mondial, notamment en favorisant les synergies entre les accords multilatéraux relatifs à l'environnement, comme indiqué dans la note du secrétariat sur l'examen de son programme de travail. Un(e) membre a également mentionné l'importance de la participation du public au processus décisionnel en matière d'environnement.

30. Un(e) représentant(e) a déclaré qu'il fallait examiner les questions abordées dans la Déclaration ministérielle au-delà de l'action climatique, ainsi que d'autres questions, par exemple : la consommation et la production durables ; la protection de la biodiversité ; les écosystèmes marins et terrestres ; les pratiques agricoles durables. Certain(e)s membres ont fait remarquer que, dans les documents du Comité et les noms des initiatives de l'ONU, il était important d'employer les termes convenus au niveau international et de suivre les formulations utilisées dans les conventions multilatérales sur l'environnement.

31. Le secrétariat a pris note de l'action menée par certains membres pour rendre opérationnel le Programme d'action régional relatif à la pollution atmosphérique, souligné le rôle du Programme d'action régional dans l'intensification des mesures collectives visant à améliorer la qualité de l'air et invité instamment les États membres à continuer de soutenir sa mise en œuvre. L'accent a été mis sur l'importance de la collaboration avec les organes d'experts pour lutter contre la pollution atmosphérique dans la région Asie-Pacifique, ainsi que sur l'importance de cette collaboration afin de promouvoir l'inclusion, de protéger la santé et de favoriser le développement durable.

32. Certain(e)s représentant(e)s ont fait part de leur soutien à l'initiative volontaire de coopération régionale sur l'action climatique fondée sur l'océan proposée par les Fidji, l'Indonésie et les Maldives et mis en avant l'importance des partenariats, y compris avec l'Organe de coordination du programme relatif aux mers d'Asie orientale, pour faire avancer la conservation des océans dans la région.

33. Le Comité a pris note des efforts faits et des engagements pris par plusieurs États membres en vue d'équilibrer la croissance économique et la préservation de l'environnement, ainsi que des stratégies nationales de transition vers une économie à faible émission de carbone, y compris des objectifs en matière d'énergies renouvelables et de réduction des émissions. La nécessité de renforcer les efforts internationaux en matière de financement de la lutte contre les changements climatiques et de transfert de technologie a également été évoquée.

34. Plusieurs membres ont constaté avec préoccupation la vulnérabilité des États membres face à l'augmentation de la fréquence et de la gravité des catastrophes liées aux changements climatiques et certain(e)s ont insisté sur l'importance des évaluations des vulnérabilités climatiques.

35. Certain(e)s représentant(e)s ont constaté que les jeunes s'étaient davantage mobilisés dans les activités de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, notamment en participant aux sessions de la Commission, en contribuant à l'élaboration de notes d'orientation conjointes et en organisant des manifestations à l'intention des jeunes. L'importance des initiatives menées par les jeunes et la nécessité d'accroître leur représentation dans les processus décisionnels ont également été relevées. Certain(e)s

participant(e)s ont déclaré qu'il fallait inclure davantage les peuples autochtones, les jeunes et les femmes dans les initiatives en faveur de l'environnement et du développement et insisté sur l'importance qu'il y avait de tirer parti des connaissances et des pratiques traditionnelles pour trouver des solutions fondées sur la nature.

C. Renforcement de la coopération régionale pour relever les défis liés à l'environnement et au développement : modalités et nouveaux domaines de coopération (point 4 de l'ordre du jour)

36. Le Comité était saisi de la note du secrétariat sur les modalités et les nouveaux domaines de coopération en vue de renforcer la coopération régionale pour relever les défis liés à l'environnement et au développement (ESCAP/CED(8)/5).

37. Les représentantes et représentants des États membres ci-après ont fait des déclarations : Bangladesh, Chine, Inde, Iran (République islamique d'), Japon, Kazakhstan, Mongolie, République de Corée et Tadjikistan.

38. Les représentantes et représentants des organismes, institutions spécialisées et fonds des Nations Unies ci-après ont également fait des déclarations : ONU-Habitat et PNUE.

39. Les représentant(e)s des organisations intergouvernementales ci-après ont également fait des déclarations : Centre for Indonesia-Malaysia-Thailand Growth Triangle Subregional Cooperation et Organisation asiatique de la productivité.

40. Les représentant(e)s des organisations non gouvernementales, des organisations de la société civile et des autres organismes ci-après ont également fait des déclarations : Agence allemande de coopération internationale et Cités et Gouvernements Locaux Unis Asie-Pacifique.

41. Une discussion en deux parties a été organisée à l'intention du Comité. La première partie était consacrée au renforcement de la coopération régionale concernant l'action climatique et les objectifs de développement durable et la seconde à la coopération régionale sur les enjeux climatiques liés à l'eau.

42. Le secrétariat a présenté la note d'information de manière succincte et les intervenant(e)s ci-après ont pris la parole : le Ministre et Chef de mission adjoint de l'ambassade d'Indonésie en Thaïlande et Président du dialogue régional sur l'action climatique fondée sur l'océan qui s'est tenu le 19 septembre 2024, M. Fuad Adriansyah ; le Secrétaire général adjoint de l'ICLEI – Les Gouvernements locaux pour le développement durable et coprésident du Partenariat Asie-Pacifique pour la territorialisation en faveur de villes durables, M. Emani Kumar, et la Cheffe de la Section des politiques relatives à l'environnement et au développement de la Division de l'environnement et du développement.

43. Les intervenant(e)s ont déclaré qu'il importait d'adopter une initiative régionale sur l'action climatique fondée sur l'océan et d'établir des partenariats pour combler les lacunes dans les efforts visant à territorialiser les objectifs de développement durable. Ils (elles) ont proposé des moyens d'accélérer la mise en œuvre du Programme d'action régional relatif à la pollution atmosphérique en prenant des mesures stratégiques et en améliorant la coordination et la communication entre les parties prenantes.

44. Lors des interventions faites au cours du débat d'experts, la forte vulnérabilité des habitants de la région à la pollution atmosphérique a été mise en avant, de même que la nature transfrontière du problème et les retombées positives des mesures visant à améliorer la qualité de l'air dans le cadre des changements climatiques. La pertinence du Programme d'action régional relatif à la pollution atmosphérique pour relever les défis a également été relevée. Plusieurs représentant(e)s ont informé le Comité des initiatives alignées sur le Programme d'action régional ou le soutenant. L'importance qu'il y avait de promouvoir des villes intelligentes et résilientes a été soulignée.

45. Au cours des échanges qui ont porté sur la coopération régionale sur les enjeux climatiques liés à l'eau, un débat d'experts a réuni les intervenant(e)s ci-après : le Chef de mission adjoint à l'ambassade du Tadjikistan en Malaisie, M. Najmuddin Bekov, l'Administrateur de programme du Bureau régional pour l'Asie de l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources, M. Vishwa Ranjan Sinha, et la Présidente du Conseil d'administration du Forum de l'eau Asie-Pacifique, Mme Changhua Wu.

46. Les intervenant(e)s ont souligné l'importance d'une approche fondée sur la conservation de la nature, de la gestion durable des ressources en eau partagées et du partage équitable des retombées. Ils (elles) ont indiqué qu'il fallait que les gouvernements, les entités privées et les particuliers prennent des mesures urgentes relatives à la préservation des glaciers. Ils (elles) ont également mis en avant le rôle des plateformes de mise en réseau dans la promotion de solutions relatives à la sécurité de l'eau et à la résilience climatique. Les intervenant(e)s ont mis l'accent sur plusieurs priorités de renforcement de la collaboration régionale sur les questions climatiques liées à l'eau afin de les soumettre à l'examen du Comité.

47. Certain(e)s représentant(e)s ont noté avec inquiétude la vulnérabilité de la région aux effets des changements climatiques, notamment l'érosion du littoral et l'élévation du niveau de la mer. D'autres ont fait part de leurs préoccupations quant à la pollution des océans par les plastiques et souligné la nécessité de renforcer la coopération régionale à cet égard.

48. Les représentant(e)s ont fait remarquer que la pénurie d'eau, les inondations, la dégradation des glaciers et l'imprévisibilité des précipitations, entre autres risques liés au climat, faisaient peser des menaces importantes sur la sécurité hydrique, énergétique et alimentaire, ainsi que sur les moyens de subsistance et la résilience, en particulier dans certaines parties de la région. Les représentant(e)s ont souligné la nécessité de renforcer la collaboration en matière de ressources en eau, notamment dans les bassins hydrographiques transfrontaliers, d'améliorer la gestion intégrée des ressources en eau, de mettre au point des systèmes d'alerte rapide et d'adopter des solutions fondées sur les écosystèmes. Les réponses aux défis hydriques liés au climat mises en avant par les représentant(e)s des États membres comprenaient l'application des technologies numériques, telles que les mégadonnées, l'intelligence artificielle et la télédétection.

49. Plusieurs représentant(e)s ont pris note des défis auxquels les zones urbaines de la région faisaient face, tels que les déchets solides, la pollution et la subsidence urbaine, et souligné que la territorialisation des objectifs de développement durable offrait des possibilités de faire progresser le développement urbain durable et de promouvoir des mesures intégrées pour les villes de la région. Quelques représentant(e)s ont également fait état d'initiatives et de réseaux en faveur du développement urbain durable dans la région, tels que la Plateforme Asie-Pacifique de territorialisation des objectifs

de développement durable, le Réseau des villes intelligentes de l'ASEAN et le triangle de croissance Indonésie-Malaisie-Thaïlande.

50. Certain(e)s membres ont mentionné d'autres questions qui pourraient justifier un soutien régional, notamment la perte de biodiversité ; les tempêtes de sable et de poussière ; l'efficacité énergétique en transition vers les énergies renouvelables ; l'amélioration de l'accès aux moyens de financement de l'action climatique ; le transfert de technologie et le partage des connaissances. Un(e) représentant(e) a proposé de créer une plateforme de transfert régional de technologie afin de résoudre les principaux problèmes environnementaux en Asie et dans le Pacifique.

D. Questions diverses (point 5 de l'ordre du jour)

51. Aucune question n'a été soulevée au titre du point 5 de l'ordre du jour.

E. Adoption du rapport du Comité de l'environnement et du développement sur les travaux de sa huitième session (point 6 de l'ordre du jour)

52. Le 18 octobre 2024, le Comité a adopté le rapport sur les travaux de sa huitième session.